

Traitement de semences d'orge d'hiver et de printemps

Systiva®

Le 1^{er} traitement de semences qui protège du semis jusqu'à la dernière feuille, et ÇA CHANGE TOUT !

- Efficace contre les **maladies de la semence** : Helminthosporiose, M. Nivale, charbon nu
 - Efficace contre les **maladies foliaires** : rhynchosporiose, oïdium, rouille naine
 - Pleine **expression du potentiel**, meilleur développement racinaire, biomasse plus importante
 - Économie de passage et baisse de l'**IFT**
 - Meilleure résilience** (froid...) aux événements climatiques

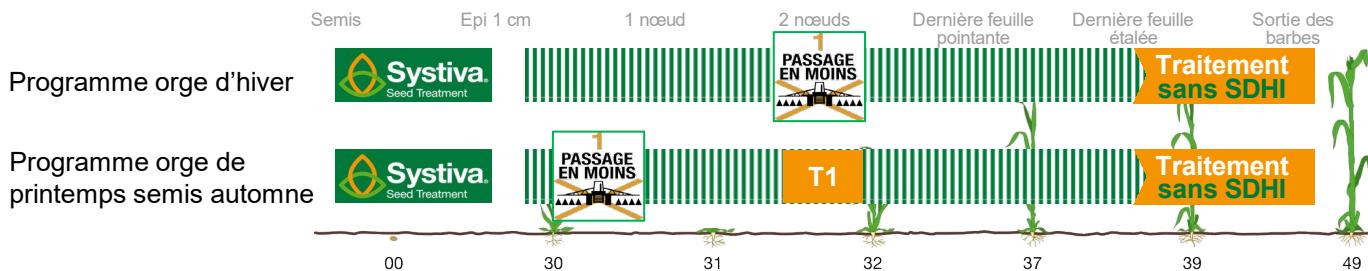


Systiva® , la nouvelle référence efficacité rhynchosporiose en sortie d'hiver



Expérimentation 2022 (Liniex 36) menée sans traitement foliaire – RGT Planet – photo prise le 25/04/2022

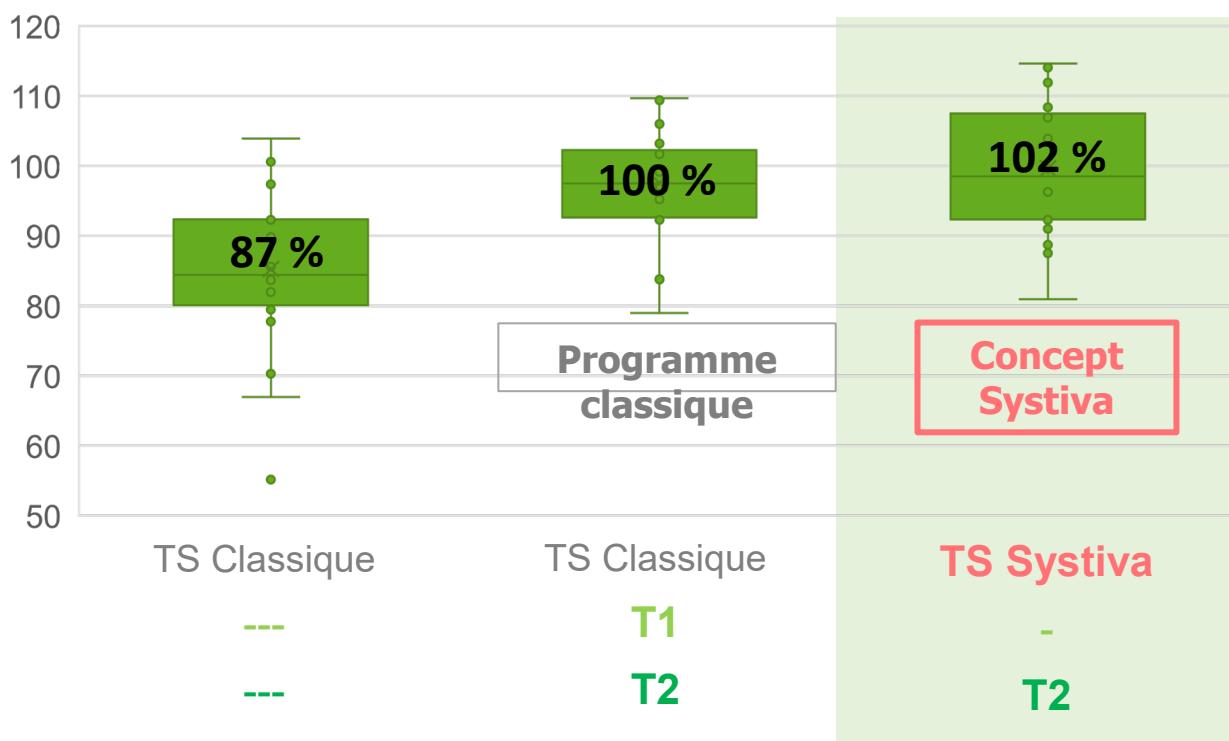
Systiva® contribue à de nouveaux itinéraires sur orges d'hiver et orges de printemps semées en hiver en supprimant le premier traitement fongicide



Systiva® permet l'expression du potentiel grâce aux contrôles des maladies de l'orge et à une meilleure implantation

Concept Systiva® vs Programme classique T1 + T2 foliaire – Orie d'hiver

Rendement (exprimé en % du programme de référence) – 20 essais 2021



Qu'est-ce que SYSTIVA® ?

AMM	N° 2140051
Composition	333 g/L Xemium®*
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences
Cultures et usages autorisés	ORGES : Maladies de la semence : fusariose, helminthosporiose (<i>D. Gramineum</i>), charbon nu (OH uniquement) Maladies foliaires : helminthosporiose (<i>D. Teres</i>), rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, ramulariose
Dose autorisée	0,15 L/q (pour 140 Kg/ha, 70 g s.a./ha)

*nom d'usage de la substance active fluxapyroxad.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur :

Pendant le chargement du semoir et son nettoyage : gants certifiés EN 374-3; EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1; EPI partiel : blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB); protection respiratoire certifiée P2 minimum; lunettes ou écran faciale certifiés EN 166 (cigle 3); bottes certifiées EN 13 832-3.

Pendant le semis : gants certifiés EN 374-3 en cas d'intervention sur le semoir; EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF France SAS—Division Agro. © Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Réf : REF. 264CFFE0623R – Juin 2023

Systiva®: SGH07 - SGH09 - Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**